



## Une personne sauvée in extremis par les CRS ...

La CFTC-POLICE félicite vivement les collègues de la CRS 6, en mission à Calais, qui sont intervenus ce dimanche 14 février sur un accident de la circulation dont le conducteur était victime d'un arrêt cardio-circulatoire.

Dans l'attente des renforts et des pompiers, le massage cardiaque pratiqué par les CRS a permis de sauver la vie de cette infortunée victime. L'intervention, notamment, d'un CRS MNS formé à l'utilisation du défibrillateur, a considérablement augmenté les chances de survie de cet individu. Le médecin du SMUR a notamment souligné que l'exactitude des premiers soins apportés avait permis qu'un drame ne se produise.

Dans cette affaire, les CRS ont vraiment répondu à une des missions républicaines qui leur incombe, à savoir le secours



aux personnes et aux biens. Au-delà de l'attitude et de la juste réaction des CRS qui devront être récompensés justement pour leur professionnalisme, cette intervention prouve combien les maîtres-nageurs des CRS ont un rôle important à jouer dans la surveillance des plages.

La CFTC-POLICE profite également pour rappeler qu'une meilleure formation en premiers secours et, notamment, à l'utilisation du défibrillateur, doit être dispensée aux nombreux collègues qui la souhaitent.

**UN GESTE SIMPLE  
QUI PEUT SAUVER  
UNE VIE !**



**La CFTC-POLICE, au service de tous les policiers !**